



# *Vols, fontes et convoitises dans les trésors des églises bordelaises pendant le Grand Siècle (1598-1715)*

par Marc Favreau

« Mais Héliodore, en raison des ordres qu'il avait reçus du roi, soutenait absolument que ces richesses devaient faire retour au trésor royal » (*Deuxième Livre des Maccabées*, 3,13).

Dans une époque moderne agitée par des révoltes nobiliaires et des *émotions* populaires contre le pouvoir royal et ses représentants, la violence affectait le mode de comportement public de toutes les strates de la société, du noble au pauvre. Face à un appareil judiciaire étatique complexe <sup>1</sup> qui se développait malgré les privilèges seigneuriaux et les traditions, les actes criminels se répartissaient suivant leur degré de violence entre les « délits » qui requéraient des sanctions de réparation, de dommages et d'honneur, et les « crimes » passibles de peines afflictives et infamantes <sup>2</sup>. Dans les coutumes médiévales, le « larcin » demandait une peine sévère, voire capitale dès la première infraction, surtout lorsqu'il s'agissait de vols sacrilèges <sup>3</sup>. Cependant, les contextes déstabilisateurs des guerres favorisaient une exacerbation de la criminalité et de la violence envers les personnes et les biens qu'elle que fût, pour ces derniers, leur nature ou leur valeur. Aussi, les objets d'un trésor liturgique, parés de leur aura divine, suscitaient la convoitise humaine par l'or, l'argent et les pierres qui les constituaient et, par conséquent, provoquaient fréquemment leur vol, leur fonte ou la convoitise d'amateurs d'art.

## *Les vols*

L'opinion publique actuelle affirme sans détours que les vols d'une partie du patrimoine national, en particulier dans les demeures et les églises, témoigneraient d'un phénomène criminel récent <sup>4</sup>. Une lecture des chroniques historiques ou des archives judiciaires de l'Ancien Régime peut montrer l'inexactitude d'une telle pensée.

La religiosité et la dévotion d'une grande majorité des Français n'empêchaient pas un nombre considérable de cambriolages et de larcins dans les cathédrales et les églises, souvent sous de fallacieux prétextes politiques ou religieux. Les manifestations les plus visibles de grandes opérations criminelles lancées contre le patrimoine de l'Eglise se déroulèrent pendant des conflits, notamment les guerres de religion

\* Maître de conférences en Histoire de l'Art moderne à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. Nous remercions Mme Renée Leulier de nous avoir permis de reproduire une des planches de son T.E.R. d'Histoire de l'Art.

1. Harouel et al., 1987, p. 505.

2. Castan, 1990, p. 429.

3. Toureille, 1998, p. 258.

4. De nombreux livres abordent le vol d'objets d'art : notamment, Guillotreau, 1999 ou Roux-Paringaux, 1999.

de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, comment ne pas juger le pillage de l'abbaye royale de Saint-Denis par les protestants en 1567 comme un vol déguisé<sup>5</sup> ? Une situation semblable se reproduisit à Bordeaux en 1653 lorsque les frondeurs puis les armées royales saccagèrent la collégiale Saint-Seurin mais en vain car les chanoines avaient transporté les pièces d'orfèvrerie et les ex-voto à l'abri des murs de la ville, dans l'église Saint-Pierre ou chez des personnes de confiance<sup>6</sup>.

A côté de ces grandes attaques plus ou moins organisées, les larcins les plus fréquents incombent à des individus, isolés ou en petits groupes, qui, eux aussi motivés par l'appât des métaux précieux et des bijoux, n'hésitaient pas à dérober des pièces importantes comme les reliquaires d'or et d'argent d'Evron, volés en 1508 et estimés à 30 000 livres<sup>7</sup>. Au siècle suivant, la marquise de Sévigné raconte le vol spectaculaire de la lampe d'argent valant 7 000 francs et de six chandeliers du même métal dans la chapelle du château royal de Saint-Germain-en-Laye<sup>8</sup>. En août 1648, les vol de ciboires et la profanation des hosties à Saint-Sulpice et à Saint-Jean-en-Grève provoquèrent une procession à laquelle participa Anne d'Autriche<sup>9</sup>. A titre d'exemple complémentaire, nous pouvons rajouter qu'en 1717 le chapitre de Saint-Germain-L'Auxerrois se plaignait du vol de morceaux et de *feuillages* d'argent (7 marcs<sup>10</sup> 2 onces 7 gros) qu'il récupéra finalement<sup>11</sup>. Plus modestement, les archives de la collégiale Notre-Dame de Beaune mentionnent des détournements manifestes d'objets liturgiques, notamment de livres d'autel, de la part de certains ecclésiastiques<sup>12</sup>. Cependant, les vols commis dans les trésors des églises françaises demeurent relativement « peu nombreux » tout en restant assez spectaculaires dans l'esprit des contemporains.

Le seul côté vénal de ces crimes ne peut pas expliquer tous les actes délictueux qui s'opéraient dans les trésors ecclésiastiques. Les rapines de reliques reposaient parfois sur la grande ferveur des voleurs, souvent des moines ou des prêtres, et concernaient d'insignes églises ou monastères au nombre desquels figura la Sainte-Chapelle de Paris qui se vit dépouiller d'un important morceau de la Vraie Croix en 1534<sup>13</sup>.

Les églises bordelaises *intra-muros* n'eurent pas à souffrir des pillages des guerres de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et de la Fronde, à l'inverse des paroisses et des monastères ruraux. Pour ces derniers, les chroniques relatent les saccages des églises par les troupes royales et frondeuses sans autre motivation que l'appât du gain<sup>14</sup>. A l'abri des remparts de la ville, le patrimoine ecclésiastique subit néanmoins des vols, certes moins spectaculaires car les églises étaient très fréquentées, mais possibles grâce à certaines circonstances comme, en premier lieu, des travaux.

Ainsi, en janvier 1679, *le R.P. François Girod, visiteur de la province, avoit trouvé estrange que depuis les nouvelles réparations qu'on a fait dans nostre esglise (Sainte-Croix), le*

*cœur et presbitère estoient restés entièrement ouverts, ce qui l'avoit obligé d'ordonner en l'acte de sa visite qu'on fermeroit les deux costés du cœur et le presbitère d'un grillat de fer, veu les accidents qui sont arrivés depuis que le cœur est resté ouvert, car on n'ose exposer sur le grand autel, ny les saintes reliques, ny les chandeliers d'argent, crainte qu'on ne les enlève*<sup>15</sup>.

Cependant, la plupart des vols commis dans les trésors bordelais se produisirent plus simplement la nuit dont l'obscurité favorisait l'effraction et le repli. Philippe Loupès montra que les sauvetats de Bordeaux, et en particulier celle de Saint-André, devenaient « le refuge de toute sorte de canaille » malgré les tentatives des chanoines pour faire régner l'ordre public<sup>16</sup>. Ainsi s'explique le cambriolage qui se produisit dans la cathédrale. Ce fut au matin du 14 janvier 1664 que le chanoine chargé d'ouvrir les différentes portes de l'édifice, s'aperçut que la grande grille en bois de Notre-Dame-de-la-Nef était fracturée. En s'approchant, il découvrit neuf verres de lampes par terre, de l'huile répandue sur le sol, quatre cierges posés sur l'autel, le tabernacle ouvert et la custode déplacée. Sur les treize lampes qu'abritait la chapelle, dix avaient disparu, leur corde pendant à la barre. *Quatre grands chandeliers d'argent et deux petits, [...] deux grandes testes d'argent et divers cœurs d'argent n'y figuraient plus. Comme aussy, on rompit le tronc qui est proche la porte de ladite chapelle et on l'emporta ce qu'il y avoit dedans*<sup>17</sup>. L'estimation du forfait s'élevait à 4 000 livres et ne comptait pas les dégâts infligés au sanctuaire, notamment la figure brisée d'un ange au coin du balustre, du côté du grand orgue. Sur la coursière septentrionale de la nef, les chanoines retrouvèrent deux allumettes. Ils envoyèrent alors Jean Thibaut, sous-maître de la psalette, suivre la piste des voleurs. Les traces de ces derniers l'amènèrent à dépasser les portes Sainte-Eulalie et Saint-Julien, et à trouver un paquet de cordes abandonné au pied du rempart, près de Sainte-Croix.

5. Cat. expo. Paris, 1991, p. 320.

6. A.D.Gir., G 1520, 31 octobre 1653.

7. Cat. expo. Paris, 1965, p. XIX.

8. Sévigné, 1972-1978, tome I, p. 671, lettre du 14 janvier 1674.

9. Bois, 1994, p. 51.

10. Un marc valait huit onces, soit 244, 75 grammes, une once 30,594 grammes et un gros 3,824 grammes.

11. A.N.F., O<sup>1</sup> 3309, f<sup>o</sup> 225v<sup>o</sup>, 22 mars 1717.

12. Petitjean, 1998, p. 207.

13. Leniaud-Perrot, 1991, p. 55.

14. Anonyme, 1887, p. 347.

15. A.D.Gir., H 643, f<sup>o</sup> 15, 4 janvier 1679.

16. Loupès, 1985, p. 189-193.

17. A. D. Gir., G 3233, année 1665.

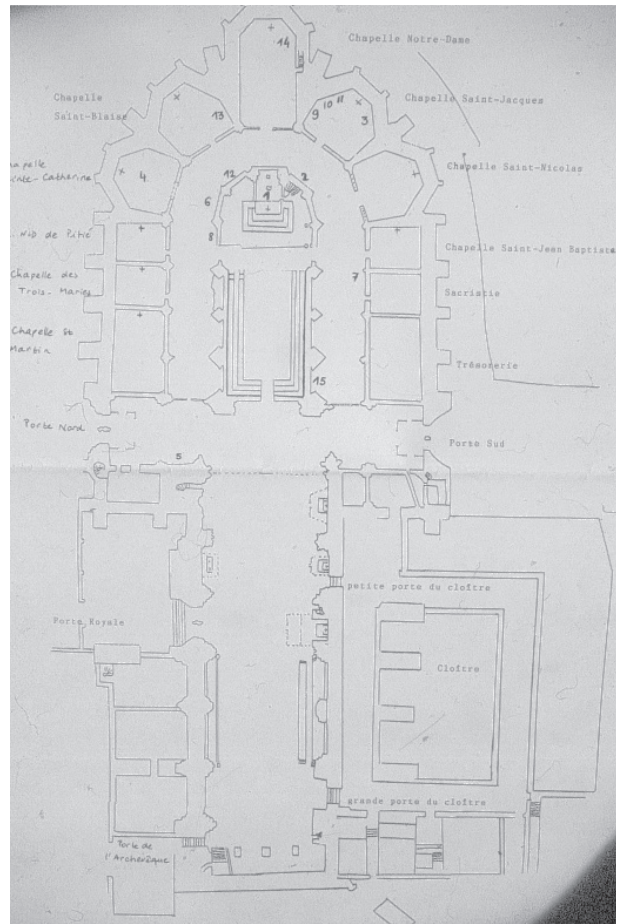


Fig. 1. - Plan de la cathédrale Saint-André avant la Révolution, dans Leulier-Carchano, 1997, volume II, plan n° 3.

Fig. 2. - « Plan pour la restauration de l'église Saint-André après l'incendie [...] par Lhôte et Bonfin, ingénieurs, 1790-1791 », dessin (encre, plume et lavis). Bordeaux, Archives municipales, IX-G/3.

Aussitôt l'affaire connue, Antoine Chiquet, avocat en la Cour et juge de la Sauvetat de Saint-André<sup>18</sup>, trouva, avec l'aide du guet<sup>19</sup>, des suspects<sup>20</sup> qui affirmèrent ne rien connaître de ce vol. L'accusation se basa sur des témoignages, en particulier Arnaud Lacoste qui vit passer dans la nuit deux hommes attirant son attention par le bruit métallique du sac et par les objets tenus entre leurs mains ; mais il ne vit pas leurs visages. Le juge utilisa le témoignage plus fiable de l'orfèvre Charles Sermensan (1614-1704)<sup>21</sup> qui, contacté par des inconnus, avait reconnu entre leurs mains cette orfèvrerie qu'il entretenait régulièrement dans la Majestat. Les identifications des coupables se confirmèrent aussi par d'autres témoins parmi lesquels se trouvait Barthélémy Soulens dit Cazenave, qui reçut chez lui l'un des comparses dont l'état d'ébriété lui permit d'obtenir des aveux, puis de l'attacher et de le livrer au guet. Malgré ces preuves, les accusés nièrent toute implication dans l'affaire mais l'interrogatoire finit par les confondre. Le 16 mars 1665, les enquêteurs se rendirent au domicile d'un des voleurs, Olivier Guyon, à Villeneuve-sur-Lot, pour y dresser un procès-verbal de visite et effectuer la saisie de tous les effets. Pour conforter leur enquête, ils interrogèrent un orfèvre de la ville, Eyraud<sup>22</sup>, qui avait reçu la visite des intéressés. Devant des dépositions accablantes, les voleurs avouèrent et permirent au juge de la Sauvetat de reconstituer les faits et de les consigner précisément dans des comptes-rendus<sup>23</sup>. Dans la nuit 13 janvier 1664, les cambrioleurs apportèrent des échelles qu'ils posèrent contre le mur septentrional de la cathédrale, entre les deux arcs-boutants faisant face au Doyenné, au niveau de la chapelle Saint-Martin (actuelle chapelle du Mont-Carmel ; fig. 1). Ils cassèrent le vitrail, pénétrèrent dans la cathédrale puis forcèrent la grille de la chapelle Notre-Dame-de-la-Nef. S'éclairant avec des bougies, ils brisèrent le tronc qu'ils vidèrent avant de s'emparer de dix lampes, quatre grands chandeliers et deux petits, deux grandes têtes et divers ex-voto (cœurs, croix), le tout en argent et estimé à 4 000 livres. Ils placèrent une partie du butin dans un sac tandis que l'un d'eux porta certaines pièces trop volumineuses. Pour repartir, ils utilisèrent l'échelle qui servait à allumer les luminaires de Notre-Dame-de-la-Nef, la posèrent sur une table de la chapelle Saint-Martin et regagnèrent le trou pratiqué dans la verrière. Au terme de cette affaire, la peine requise par le procureur général du Parlement De Pontac, la pendaison des criminels et l'incinération de leurs cadavres sur la grand-place de la cathédrale, s'inscrivait naturellement dans la justice pénale pratiquée dans la Sauvetat<sup>24</sup>.

Des circonstances analogues se retrouvent dans un autre vol qui se produisit à Saint-Michel le 24 août 1698<sup>25</sup>. Vers 4 heures du matin, des inconnus enfoncèrent un vitrail, côté du clocher et à côté de la grande porte près de la chapelle de Notre-Dame-de-Montuzet, à coups de pierre après avoir grimpé sur

une perche installée dans le cimetière. Une fois dans l'église, ils dérochèrent les lampes d'argent suspendues devant le grand autel et la chapelle Notre-Dame-des-Anges, après renversé l'huile sur le sol, et l'anape qui estoit attaché au ballustré pour servir à la communion. Ils s'enfuirent par le même trou dans le vitrail en utilisant une échelle. A l'ouverture de l'église, le P. Jean Canton, sacriste, le notaire Bertrand Fondeville, greffier de la fabrique, et le fossoyeur Nicolas aperçurent les cordes qui pendaient des voûtes et dressèrent un procès-verbal. Très rapidement, l'affaire prit une tournure étrange car, le lendemain du vol, Hilaire Lamalétie, grand ouvrier, somma le P. Canton, sacriste de l'église, par une notification de remettre les lampes en lieu et place, et protesta contre son incivilité<sup>26</sup>. Le prêtre s'étonna de cette accusation par l'intermédiaire d'un acte notarié<sup>27</sup>, ce qui n'empêcha pas le grand ouvrier de lui ordonner à nouveau, le 29 août suivant, la remise des lampes sous peine de le poursuivre en justice<sup>28</sup>. Deux jours plus tard, Lamalétie, secondé par Pierre Preignan, sergent ordinaire en l'Hôtel de Ville, assigna le curé à comparaître le jour même pour voir l'état du vitrail<sup>29</sup>. A défaut d'éclaircir la fin de cette histoire compliquée, nous pouvons remarquer que la fabrique dut commander une nouvelle lampe qui pesait vingt-trois marcs et qui gagna la sacristie tandis qu'un exemplaire en étain ornait l'autel en permanence<sup>30</sup>.

18. Depuis le XVIIe siècle et malgré le désir constant de limiter les compétences des justices ecclésiastiques (Timbal-Castaldo, 1993, p. 355-358), le juge de la Sauvetat était traditionnellement un avocat au Parlement de Bordeaux : Jaubert, 1994, p. 13.

19. Aucune date ne figure pour l'arrestation.

20. Pierre Prévost, 29 ans, vigneron natif de Saint-Selve, fréquentait les cabarets de Bordeaux et jouait du fifre ; Antoine Duser, 35 ans, marchand de Toillon en Dauphiné, acheta l'argenterie volée à Marmande ; Olivier Guyon et son fils François Guyon, 20 ans, marchand de Villeneuve-sur-Lot ; Rodanet, respectivement gendre et beau-frère des précédents ; Pierre Bernard, Jean-Pierre Casaubon, Blaise Roche et sa femme habitant Lacome.

21. Dans leur étude des orfèvres bordelais, Jean et Jacques Clarke de Dromantin n'ont pas abordé l'aspect du recel d'objets volés dans le chapitre consacré aux contentieux (Clarke de Dromantin, 1987, p. 208-227).

22. Cet orfèvre ne se trouve pas mentionné dans Clarke de Dromantin, 1987.

23. A.D.Gir., série B, sac à procès n° 1312, année 1665.

24. Jaubert, 1994, p. 15.

25. *Ibid.*, G 2221, 24 août 1698.

26. *Ibid.*, 25 août 1698.

27. *Ibid.*, 28 août 1698 ; l'acte fut passé chez Pierre Bancheureau.

28. *Ibid.*, 29 août 1698 ; l'acte fut passé chez Bertrand Fondeville.

29. *Ibid.*, 30 août 1698.

30. *Ibid.*, 28 mars 1730.

Les trois derniers cas de vols que nous avons retrouvés dans les archives se révèlent moins spectaculaires. Quelques semaines après le cambriolage à Saint-André, un bénitier en argent et son aspersoir disparaissaient de la sacristie de Saint-Seurin. Les archives demeurent très laconiques sur le résultat de cette affaire. Nous savons seulement que le P. Sauvestre, trésorier du chapitre, fit refaire l'objet en avril par l'orfèvre Sémillion<sup>31</sup> qui utilisa sept marcs six onces d'argent et demanda 200 livres<sup>32</sup>. Les deux autres larcins concernèrent, l'un, un tapis à Notre-Dame-de-Puy-Paulin lors du pavement de sa nef en 1609<sup>33</sup> et, l'autre, un parement d'autel à Saint-Eloi le 6 avril 1710 : *On vola hier, à Saint-Eloi, devant l'autel de Notre-Dame, un très riche devant d'autel vert, couvert de fleurs d'or et d'argent, avec un passement d'argent, d'un pied de hauteur, après l'avoir coupé de dessus son châssis, parce que l'on ne donna pas le temps de déclouer*<sup>34</sup>. Moins fréquent que le vol de vêtements<sup>35</sup>, l'appropriation illicite de tissus d'ameublements s'avérait lucratif car l'acte pouvait s'effectuer rapidement et le brûlement des étoffes permettait la récupération des métaux précieux qui les constituaient. Cet incident bordelais n'est pas sans rappeler, dans une moindre mesure, le vol de franges d'or d'une portière et de la campane d'un lit, qui se déroula dans le Grand Appartement du Roi à Versailles, en juin 1691<sup>36</sup>.

Ces différentes histoires apportent quelques renseignements précieux. Durant le Grand Siècle, aucune relique ne fut volée en raison de la dimension divine de ces restes. L'unique motivation des malfaiteurs concernait l'or et l'argent des objets culturels et des luminaires que le martelage rendait méconnaissables et favorisait leur vente au poids du métal. De plus, aucun voleur n'appartenait au clergé bordelais<sup>37</sup> qui, avec les ouvriers, s'organisait pour prévenir tout éventuel risque.

Ainsi, devant la recrudescence et l'ampleur de ces phénomènes criminels, la protection des reliques et de l'orfèvrerie posait des problèmes constants à leurs propriétaires car il fallait, pour les premières, les exposer à la vénération des fidèles lors de processions ou de fêtes solennelles et, pour la seconde, orner l'autel du sanctuaire en quasi-permanence. Chapitres, fabriques ou œuvres durent penser, dès le Moyen Age, à une protection efficace qui ne gênerait pas l'utilisation de ces objets.

## Les moyens de protection

De tout temps, les ecclésiastiques ont tenté de préserver leurs objets précieux dans les lieux jugés sûrs de leur église. Pour les pièces destinées à l'exposition et à la vénération, les fabriques utilisaient souvent une niche pratiquée dans l'épaisseur du mur et fermée par une grille<sup>38</sup>. Le chapitre de Saint-André présentait ainsi le *Bréviaire* de Pey-Berland à côté du tombeau du prélat<sup>39</sup>. Cette pratique perdura au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment à Sainte-Croix où l'œuvre déposa le buste-reliquaire de saint Mommolin dans une niche fermée par une grille à deux serrures<sup>40</sup>. La double fermeture, évitant tout tentative de larcin de la part d'un des détenteurs de la clef, s'était généralisée à toutes les églises comme le P. Guillaume Dulong, nouveau sacristain, l'atteste à Sainte-Colombe : *Reliquaires desquels je ne suis pas chargé, Messieurs les curés et scindicq en ayant chascun une clef*<sup>41</sup>.

Un autre système protecteur concernait la fermeture du sanctuaire ou de la chapelle par des grilles en bois ou, le plus souvent, en fer. Sans revenir sur les clôtures que Marie-France Lacoue-Labarthe<sup>42</sup> a étudiées dans les différentes églises de Bordeaux à partir des années 1670 en vue de préserver les reliquaires, les luminaires et les tapis installés dans le chœur<sup>43</sup>, nous signalons cette grille en bois que le sculpteur Pierre Berquin réalisa pour la chapelle Notre-Dame-de-la-Nef<sup>44</sup> et que le chapitre laissait ouverte la journée<sup>45</sup>.

31. L'acte ne permet pas de distinguer Jacques Sémilion (1605-1682) de Charles (1611-1678) : Clarke de Dromantin, 1987, p. 418, n° 723 et 420, n° 726.

32. A.D.Gir., G 1029, f° 160v°, 4 avril 1664.

33. *Ibid.*, 3 E 3530, f° 361, 4 avril 1609.

34. Savignac, 2004, p. 180. Nous remercions M. Robert Coustet de nous avoir signalé cette anecdote.

35. ROCHE, 1989, p. 315-327.

36. Saint-Simon, 1977-1979, tome II (1695-1699), p. 452-454 ; Sourches, 1882-1893, tome III (janvier 1689-décembre 1691), p. 429.

37. Thomas, 1910, p. 48.

38. La présentation contemporaine du trésor de la cathédrale d'Albi comprend notamment ce type d'armoires fermées par des grilles en bois : Sire-Calvel, 1998, p. 31-39.

39. Lopès, 1882, tome I, p. 217-218.

40. A.D.Gir., H 301, 15 octobre 1688.

41. *Ibid.*, G 2429, f° 43v°, 4 avril 1668.

42. Nous la remercions pour sa remarque judicieuse faite après notre communication sur l'utilisation de la grille comme moyen de protection des objets liturgiques.

43. Lacoue-Labarthe, 1993, p. 52 (Sainte-Croix), 62-64 (Saint-Michel), 310 (Carmélites) ; pour Sainte-Croix, voir aussi Peyrissac, 2000, p. 176.

44. Favreau, 2004, p. 55-58.

45. L'aquarelle de Brun (Bordeaux, Archives municipales) montre la grille ouverte pour la vénération des fidèles.

Un autre système de protection reposait sur la présence de coffres ou d'armoires placés dans l'église<sup>46</sup>. Très souvent de forme rectangulaire, généralement en bois ou en fer blanc<sup>47</sup>, fermé par une ou plusieurs serrures, le coffre présentait une certaine résistance à l'effraction mais il ne s'avérait pas très pratique en raison de sa forme et de sa profondeur. Il se rencontrait placé souvent dans la nef mais aussi dans le chœur<sup>48</sup>, dans une chapelle ou dans une galerie<sup>49</sup>, son nombre dépendant de l'importance du trésor. Ce meuble pouvait abriter indifféremment des objets en argent ou en cuivre, des reliquaires, des vêtements voire même, à Sainte-Croix ou à Saint-Eloi<sup>50</sup>, le luminaire. Autre meuble de rangement, l'armoire d'église présentait généralement une structure rectangulaire massive, à deux portes fermant à clef et offrant un volume important et accessible qui facilitait le rangement et l'inventaire du contenu grâce à sa visibilité. Seule, l'abbaye Sainte-Croix possédait une armoire de forme triangulaire<sup>51</sup>. Ce meuble se rencontrait dans de nombreuses églises bordelaises comme l'attestent les deux armoires derrière l'autel et dans la nef à Sainte-Croix<sup>52</sup>, les cinq armoires complétées par deux placards dorés en 1719<sup>53</sup> pour l'argenterie de Notre-Dame-de-la-Nef à Saint-André<sup>54</sup>, l'armoire enchâssée dans le mur de l'église Sainte-Eulalie ou celle placée dans sa sacristie<sup>55</sup>, et le cabinet pour y mettre l'argenterie et les dons en argent de Notre-Dame-de-la-Rose à Saint-Seurin en 1696<sup>56</sup>. A l'instar du trésor de Saint-Sernin de Toulouse<sup>57</sup>, l'argenterie trouvait abri aussi dans des armoires murales appelées *placards*<sup>58</sup> ou *cabinets*. Autre meuble dont les nouvelles dispositions conciliaires généralisaient l'emploi, le tabernacle trônait sur l'autel et protégeait le Saint Sacrement et les hosties de toute profanation, et les calices et les ostensoirs de tout vol. En revanche, aucune suspense eucharistique ne figure dans les archives bordelaises malgré son apparition en France dans les dernières années du Grand Siècle<sup>59</sup>.

Cependant, le coffre, l'armoire ou le tabernacle, cadencés ou doublés de fer, n'offraient pas toujours toutes les garanties nécessaires contre le vol car ils se trouvaient trop facilement à la portée du public. Ce fut la raison pour laquelle le clergé abandonna progressivement ce type de mobilier, le tabernacle excepté pour des raisons liturgiques, pour un lieu plus confidentiel : la sacristie.

Les études de l'application de la Contre-Réforme en Bordelais ne se sont guère intéressées à l'apparition des sacristies<sup>60</sup>. Cependant, à une date qu'il faudrait préciser, les mandements épiscopaux devaient faire à chaque paroisse obligation de sacristie car cette dernière offrait une sûreté plus grande et aussi un rangement plus rationnel. Les grandes églises bordelaises n'avaient pas attendu de telles consignes pour s'en doter. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la reconstruction du chevet de Saint-André tenait compte de l'existence d'une sacristie et d'une salle du trésor dans la partie méridionale<sup>61</sup> (fig. 1 et 2).

En 1610, ces deux salles prenaient le nom de *trésorerie*<sup>62</sup>, un terme qui regroupait en réalité la salle du trésor contenant le *grand trésor* canonial, fermée par une grille semblable à celle de la chapelle axiale<sup>63</sup> et pourvue d'armoires de rangement à deux vantaux sans doute semblables à celles du trésor de Saint-Denis<sup>64</sup>; et la sacristie abritant le *petit trésor*. En 1548, les moines de l'abbaye Sainte-Croix déposaient les pièces les plus précieuses du trésor - les croix, les calices et les reliquaires des saints Mommolin, Blaise, Yves et de la Vraie Croix - dans la *sacristie* ou *segreste*, les autres reliquaires et la patène abbatiale prenaient place dans un coffre situé dans l'église<sup>65</sup>. Dans ce cas, que faut-il comprendre par le terme « sacristie » ? Était-ce une pièce isolée du sanctuaire ou un simple pan de mur réaménagé ? Nous ne pouvons rester que dubitatif car, sous la direction de l'abbé François Daux (1516-1533), les moines avaient rejeté la réalisation d'une sacristie et continué à conserver les archives et les ornements dans le chœur<sup>66</sup>. Le plan de l'abbaye de 1656

46. Pressouyre, 2001, p. 180 ; Sire, 2001, p. 194 ; Thirion, 1998, p. 24-40 ; Les églises du diocèse de Toulouse possédaient aussi ce type de meuble : Aribaud, 1998, p. 37.

47. A.D.Gir., H 452, 5 novembre 1606.

48. *Ibid.*, 3 E 11599, f°100, 25 mai 1599.

49. *Ibid.*, 3 E 14807, f°183v°, 11 février 1604.

50. *Ibid.*, H 452, 5 novembre 1606 ; 3 E 14807, f°183v°, 11 février 1604.

51. *Ibid.*, H 312, f°4, 19 avril 1608.

52. *Ibid.*, H 302, 17 août 1582.

53. Andrieu, 1973, p. 432.

54. A.D.Gir., G 517, s.d. : deux grandes, en noyer et à deux « étages », placées près du vestiaire, deux autres en noyer dans l'allée du chœur et une dernière dans la chapelle Saint-Jean.

55. A.D.Gir., G 655, 28 mars 1655.

56. *Ibid.*, G 1011, 25 juin 1696.

57. Cat. expo. Toulouse, 1996-1997, p. 87-95.

58. Andrieu, 1973, p. 432.

59. Foucart-Borville, 1999, p. 63-74.

60. Loupès, 2001, p. 122 ; Peyrous, 1995, tome I, p. 269-273 et 833.

61. Gardelles, 1963, p. 193 ; Lopès, 1882, tome I, p. 136 ; Brun, 1952, p. 68. De la sacristie et du trésor situés à l'emplacement de l'actuelle chapelle Saint-Joseph, les archives conservent une proposition de plan pour une nouvelle sacristie (A.D.Gir. G 3233, s.d.).

62. A.D.Gir., G 293, f°38, 14 décembre 1610.

63. Lopès, 1882, tome I, p. 136.

64. Cat. expo. Paris, 1991, p. 12 et 28.

65. A.D.Gir., H 452, janvier 1548.

66. *Ibid.*

indique deux sacristies installées derrière les autels des absides centrale et septentrionale (autel de la paroisse)<sup>67</sup>. Cependant, la communauté, réformée lors de prise de possession par la congrégation de Saint-Maur en juillet 1627, se ravisa après l'administration désastreuse de l'abbé Jules Salviati (1566-1607)<sup>68</sup>. Les ouvriers de la paroisse en profitèrent alors pour demander un devis pour la boiserie de la sacristie<sup>69</sup>.

Les premières décennies du XVIIe siècle virent l'existence, le projet ou la réalisation de sacristies se multiplier ; en 1604 à Saint-Eloi<sup>70</sup> ou en 1635 à Saint-Seurin où il semble que la salle abritait l'orfèvrerie capitulaire<sup>71</sup>. De son côté, le trésor de Saint-Michel se localisait dans une petite pièce voûtée, appelée *sacristie*, et qui offrait peu d'espace aux clercs et ouvriers de la paroisse pour leurs assemblées étant donné qu'elle prenait place entre le maître-autel et le mur oriental de la chapelle axiale<sup>72</sup>. Après la visite effectuée en 1655, l'archevêque Henri de Béthune promulgua une ordonnance pour remédier notamment à l'étroitesse de cette salle : *Ayant jugé que la sacristie est extrêmement étroite en telle sorte qu'elle n'est assés spatieuse pour les célébrans pour y garder et estendre les ornemens [...], nous ordonnons qu'elle sera agrandie du costé du levant sauf s'il se trouve un lieu plus commode ailleurs pour la faire ou que le grand autel fust avancé vers le chœur*<sup>73</sup>. La fabrique opta pour la dernière solution proposée mais elle attendit le mois d'avril 1657, date à laquelle les ouvriers rencontrèrent un sculpteur pour le déplacement du grand autel<sup>74</sup>. Cette opération ne convenait pas aux bénéficiers qui, gênés par le bruit des assemblées paroissiales<sup>75</sup>, souhaitèrent une nouvelle sacristie dans le cimetière<sup>76</sup>. Le projet échoua en raison de la tradition et des usages paroissiaux qui se maintinrent jusqu'à la Révolution. En 1725, une nouvelle sacristie s'éleva, *attendant l'église derrière les chapelles appelées de Sainte-Famille et de Saint-Jacques pendant le temps sullement que le maître-autel qu'on est à mesme de démolir et qu'on fera un nouveau retable qu'on est également dans le dessein de rellever, ce quy empêche qu'on ne puisse entrer dans l'antienne sacristie qui est derrière le maître-autel*. Une fois le chantier achevé, les bénéficiers et ouvriers regagnaient leur sacristie *comme veut l'usage*<sup>77</sup>.

L'utilisation d'une sacristie s'était généralisée dans le diocèse au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle, comme à La Sauve-Majeure où les Mauristes, nouvellement installés, transfèrent l'armoire blindée des reliques du chœur dans la sacristie en 1669<sup>78</sup>. La même congrégation fit réaménager (ou reconstruire ?) la sacristie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux de 1674 à 1676 puis procéder à la construction d'une nouvelle (détruite en 1910), contre le chevet<sup>79</sup>.

Le rangement et l'enfermement des objets cultuels dans des meubles ou des salles amenaient souvent le remplacement de ces pièces précieuses par des exemplaires en cuivre, en laiton

ou en étain, qui pouvaient rester plus facilement dans l'église. La fabrique Sainte-Eulalie possédait les lampes en étain disposées continuellement devant le maître-autel, les autels de Notre-Dame, des Corps saints et du Crucifix<sup>80</sup> ; encore fallait-il prendre soin de les fixer. Ainsi, protégés dans les armoires d'une sacristie, les précieux vases sacrés ne pouvaient plus redouter qu'un seul préjudice : la fonte.

## La fonte

S'inspirant des décisions conciliaires sur la décence liturgique, les évêques français exigeaient souvent le changement de tout objet usé ou cassé au cours de leurs visites. La fabrique ou le clergé demandait alors à un orfèvre de réutiliser le métal d'une pièce ancienne jugée indécrite, démodée ou détériorée, pour la confection d'un exemplaire neuf. Cette fonte de « renouvellement » touchait surtout les calices, les chandeliers et les ostensoirs en raison de leur manipulation fréquente. Ainsi, à Saint-Michel, en novembre 1613, l'ouvrier Philippe de Minvielle demanda un calice de douze marcs d'argent à Decau<sup>81</sup> à partir de deux vieux calices remis par le sacristain Bataille<sup>82</sup>. Pour sa part, l'abbaye Sainte-Croix commanda à l'orfèvre (Jean) Quentin (actif de 1603 à 1665/66 ?)<sup>83</sup> la refonte des croix en 1632 et obtint alors une nouvelle croix-reliquaire

67. Peyrissac, 2000, p. 169 (fig.1) et 171.

68. *Ibid.*, H 312, f°1v°-7, 19 avril-25 novembre 1608. Voir aussi Peyrissac, 2000, p. 168 et 170.

69. *Ibid.*, H 306, s.d. .

70. *Ibid.*, 3 E 14807, f°183v°, 11 février 1604.

71. Anonyme, 1874, p. 301.

72. Lamothe, 1844, p. 555. Contrairement au maître-autel actuel situé dans la seconde travée du chœur, devant un déambulatoire créé au XIX<sup>e</sup> siècle, le retable s'élevait dans la chapelle axiale qui constituait la terminaison originelle du chœur ecclésiastique.

73. A.D.Gir., G 1679, 9 février 1672.

74. *Ibid.*, G 2229, f°10v°, 3 avril 1666.

75. *Ibid.*

76. *Ibid.*, G 1667, 3 août 1666.

77. *Ibid.*

78. Gardelles, 1963, p. 185. Voir aussi Dulaura, 2003, tome I, p. 227.

79. Peyrissac, 2000, p. 172-173.

80. A.D.Gir., G 655, 28 mars 1699.

81. Cet orfèvre ne se trouve pas mentionné dans Clarke de Dromantin, 1987.

82. A.D.Gir., G 2255, f° 11, comptes de Philippe de Minvielle pour l'année 1613.

83. Clarke de Dromantin, 1987, p. 397, n° 636.

pesant un marc cinq onces et valant cinquante-trois livres un sol<sup>84</sup>. Une dizaine d'années plus tard, la même fabrique versait huit sols pour le remplacement d'une burette<sup>85</sup>. Pour leur part, les moines décidèrent de changer quatre chandeliers (neuf marcs six onces) le 1<sup>er</sup> février 1680. Ils contactèrent alors Guillaume Sémillion (✠ 1699) qui recevait trente-trois écus pour quatre luminaires conçus à partir de six pièces anciennes (six marcs deux onces) données par feu M. Aubespin. La veuve de ce dernier versa 24 écus pour mener à terme l'opération<sup>86</sup> mais, devant le manque de métal, l'orfèvre exigea un complément financier pour le quatrième flambeau. Le monastère versa alors 99 livres et la veuve Aubespin 72 livres pour la façon<sup>87</sup>. Une transaction presque similaire se produisit à la paroisse Saint-Michel le 24 juin 1658. Bertrand Laborde, trésorier de la fabrique, porta chez Sermensan un vieux calice avec sa patène, pesant dix-sept onces et demi-quart, et la petite croix de l'autel. En échange, l'orfèvre lui donna un vase neuf de treize onces et demi-quart, et une nouvelle croix. Une différence de poids existant entre pièces anciennes et neuves, l'ouvrier paya 17 livres 90 sols<sup>88</sup>.

Les archives indiquent aussi la pratique de la fonte de « remplacement » souvent utilisée par les fabriques. Cette opération présentait l'avantage financier de réaliser à un faible coût un objet désiré ou nécessaire à la liturgie à partir de pièces différentes jugées vieilles ou inutiles voire irrécupérables. Ainsi, le 29 juillet 1615, Jean Dufault, ouvrier de Saint-Projet, conclut un marché avec l'orfèvre Jean Déon (ou Déhon)<sup>89</sup> qui s'engageait à réaliser *une custode avec son couvercle d'argent doré vermeillé, dedans et dehors, et en dehors sizalée et enrechie d'ouvrages, du poix de quatre marcs ou environ, à raison de trente-six livres le marc. Plus une croix d'argent dorée avec sa garniture, avec ung Crucifig d'un cousté et une Notre Dame de l'autre, le tout du poix de sept marcs ou environ, et deux encensoirs aussi d'argent du poix de dix marcs ou environ à raison de vingt-sept livres le marc pour lesdits croix et encensoirs, laquelle besogne ledit Déon peut avoir fait et en fait dans trois mois prochains au plustost*<sup>90</sup>. Pour payer les 603 livres, travail non compris, de cette commande, l'ouvrier vendit à l'orfèvre, au prix de 20 livres 10 sols le marc d'argent, trente-deux marcs provenant d'une grande custode avec son couvercle, de trois croix, de deux burettes, d'un calice cassé et de sa patène, d'une petite tasse pour la communion, d'un encensoir, de quelques pieds de croix et d'autres *flopins* d'argent. Au total, le prix de la vente se chiffra à 656 livres qui intégraient les 1 245 livres dépensées<sup>91</sup>. Afin de confectionner deux chandeliers (quatorze marcs deux onces) destinés à l'autel de Saint-Seurin, le P. Fonteneil céda à Geoffret (? - ?) des cœurs en argent, deux petits chandeliers et un ciboire, d'un poids total de sept marcs, qu'il avait pris, sur ordre du chapitre, dans les trésors de Notre-Dame-de-la-Roze et de la collégiale<sup>92</sup>.

L'orfèvre estima le coût à 457 livres plus 6 livres pour la façon. Une fois réalisés, les chandeliers gagnèrent la sacristie. Un autre lieu de dévotion, tout aussi riche en ex-voto d'argent, fournit le métal nécessaire au renouvellement des objets liturgique : Notre-Dame-de-La-Nef à Saint-André. Le 11 février 1642, le chapitre délivrait à l'orfèvre<sup>93</sup> une importante quantité de pièces<sup>94</sup> du trésor de cette chapelle en contrepartie de la réalisation de la châsse des reliques<sup>95</sup>. Le 27 novembre 1660, *divers cœurs d'argent et aultres argenteries qui estoit inutile en ladite chapele*, d'un poids total de cinq marcs deux onces, servirent à la confection de chandeliers commandés à Sermensan<sup>96</sup>. Ce trésor de dévotion subit une autre ponction dont le but reste à déterminer : *Le 18 mars 1715, j'ay mandé à M. Sarmensan par ordre du chapitre 40 cœurs d'argent pesant 2 onces, 2 cœurs, 3 poumons, d'autres ex-voto pesant le tout 2 marcs 3 onces*<sup>97</sup>. A proximité de la cathédrale, la compagnie du Saint-Sacrement et de la Vraie Croix se réunit à Sainte-Colombe le 14 août 1647 et décida la confection d'un « soleil » en vermeil. Les confrères délivrèrent à Louis Déon<sup>98</sup> une grande custode d'argent doré faite à l'antique et rompue en plusieurs endroits, un grand calice d'argent doré avec sa patène, un petit calice cassé avec sa patène, d'un poids total de vingt-cinq marcs trois-quarts onces et pour un prix final de 315 livres 5 sols 9 deniers<sup>99</sup>. En 1653, ce fut au tour de la fabrique de Sainte-Eulalie de commander aussi un ostensor. *L'argent employé pour le corps dudit soleil provient d'une vieille patène et de la teste d'argent de Sainte-Eulalie qui estoit rompu*<sup>100</sup>.

84. A.D.Gir., H 306, 6 août 1632.

85. *Ibid.*, H 1075, f°21v°, 2 mai 1642.

86. A.D.Gir., H 1706, f° 12, 1<sup>er</sup> février 1680.

87. *Ibid.*, H 304, f° 2v°, 2 février 1680.

88. *Ibid.*, G 2258, comptes de Bernard Laborde, 24 juin 1658.

89. Bourgeois et orfèvre de Bordeaux, résidant dans la rue des Argentiers : Clarke de Dromantin, 1987, p. 321, n° 201.

90. A.D.Gir., 3 E 4023, f° 352, 29 juillet 1615.

91. Le paiement s'effectua le 5 janvier 1617.

92. A.D.Gir., G 1027, f°54, 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1638.

93. Le texte ne désigne pas nommément l'artisan et les Archives départementales de la Gironde ne possèdent pas le registre des actes capitulaires pour les années 1634-1642.

94. Douze grands et moyens cœurs d'argent, une boîte d'argent, deux pendants d'oreille ornés de diamants, des bijoux et une rate d'argent.

95. A.D.Gir., G 517, f°22v°, 11 février 1642.

96. *Ibid.*, 27 novembre 1660.

97. *Ibid.*, f° 67, 28 mars 1715.

98. Bourgeois et maître orfèvre de Bordeaux, résidant rue des Argentiers.

99. A.D.Gir., 3 E 12348, f° 844, 14 août 1647.

100. *Ibid.*, G 3375, compte de 1654, f°9, 5 juin 1653.



La nécessité purement financière pouvait aussi motiver la fonte d'orfèvrerie sacrée. Les ecclésiastiques de l'Ancien Régime, pourtant très attachés au patrimoine inaliénable de l'Eglise, devaient entretenir d'imposants édifices avec des revenus souvent rendus modestes par les désastres des guerres et des épidémies. Certains monastères aussi prestigieux que celui de Saint-Denis arrivèrent ainsi à se séparer d'argenteries précieuses pour payer les dépenses de la vie quotidienne<sup>101</sup>. Affirmer que les églises bordelaises en arrivèrent à de telles extrémités serait sans doute faux mais elles durent parfois se dessaisir d'objets cultuels pour financer des travaux urgents ou payer des taxes ; à l'exemple des bénédictins de La Sauve-Majeure qui vendirent en 1608 les grands chandeliers, de huit à dix pieds de haut, en cuivre doré et émaillé, ainsi que les colonnes de jaspe et de porphyre du maître-autel<sup>102</sup>. Dans Bordeaux, les chanoines de la Majestat cédèrent leur devant d'autel d'argent exécuté en 1520 pour procéder à la modernisation du sanctuaire en 1610<sup>103</sup>. Cette fonte épargnait le trésor canonial, à l'inverse de la suivante qui se produisit entre 1648 et 1669. A cette date<sup>104</sup>, Barthélémy Grégoire, notaire et greffier du chapitre, ne trouva que quarante-trois orfèvreries sur la soixantaine mentionnée dans le précédent inventaire vingt et un ans plus tôt<sup>105</sup> ; un tiers des calices, la moitié des encensoirs, le bâton de chantre, les bagues pastorales, une paire de burettes, un reliquaire, deux custodes et la garniture du doyen Desaignes (une croix et deux chandeliers) avaient disparu. La nécessité d'une telle ponction s'expliquerait peut-être par une conversion en numéraire destinée à renflouer des revenus et un patrimoine durement frappés par les troubles de la Fronde. Une autre fonte de « financement » aussi conséquente concerna la collégiale Saint-Seurin dont une partie du voûtement s'effondra le 25 septembre 1698. Des mesures d'urgences s'imposaient mais : *Et attendu que les revenus de cette année n'ont pas été suffisants pour payer les charges courantes et ordinaires et que cependant il est nécessaire d'avoir de l'argent pour empêcher que le reste ne tombe, a été aussy ordonné que messieurs le doyen et trésorier vendront l'argenterie qui est dans le cabinet de Notre-Dame-de-la-Roze*<sup>106</sup>. Le chapitre épargnait ainsi sa propre orfèvrerie, ce qui ne l'empêcha pas, le 3 octobre suivant, d'emprunter 1 000 livres supplémentaires.

L'ultime sorte de fonte, que nous pouvons qualifier de « fonte de solidarité royale », résultait d'une demande de participation financière du souverain. Depuis les Etats généraux de 1561, la dette publique réclamait des versements plus ou moins importants de l'Eglise, théoriquement bénéficiaire de l'exemption fiscale. Le Clergé puisait alors dans ses revenus et parfois même dans ses biens mobiliers<sup>107</sup>. L'exemple le plus anciennement connu remontait à 1563 lorsque le trésor de La Sauve-Majeure perdit les deux bustes-reliquaires de saint Gérard et quatre autres reliquaires pour payer la taxe imposée par Charles

IX<sup>108</sup>. Au siècle suivant, la contribution ecclésiastique française se stabilisa autour de 3 à 5 % des revenus et prit le nom euphémique de « don gratuit ». Cet impôt permettait d'affronter les difficultés financières engendrées par quelques troubles politiques et les conflits en Europe. Parmi ces derniers, la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) demanda un effort financier conséquent à la Couronne qui, pour montrer l'exemple, envoya à la Monnaie son inestimable vaisselle et mobilier d'argent à partir du 7 décembre 1689<sup>109</sup>, mais aussi de l'Eglise qui versa douze millions de livres<sup>110</sup>. Louis XIV promulgua la *Déclaration du roy portant règlement pour les ouvrages et vaisselle d'or, vermeil doré et d'argent* le 14 décembre 1689<sup>111</sup>. *Les Rois, nos prédécesseurs connoissoient combien il importe à l'Etat de réprimer le luxe & d'empêcher la dissipation des matières d'or et d'argent qui doivent être couvertes en espèces pour être utilement employées à faire fleurir le commerce, ont expressément défendu par leurs ordonnances qu'il ne fût aucuns ouvrages d'or au-dessus du poids de quatre onces, ni aucune vaisselle d'argent au-dessus du poids de trois ou quatre marcs. Défense était faite aux orfèvres de réaliser des ouvrages pesant plus d'une once à la réserve des croix des archevêques & évêques, abbés & abbesses, des chevaliers de nos ordres et de ceux de Saint-Jean-de-Jérusalem & de Saint-Lazare que nous permettons de faire et débiter à l'ordinaire. [...] Ordonnons à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, qui ont chez eux des ouvrages cy-dessus défendus, de les porter aux hôtels de nos monnoyes, à commencer du premier janvier prochain et pendant tout le cours dudit mois, sous peine de confiscation & de mille livres d'amende. Pour répercuter cet édit somptuaire auprès du clergé de Guyenne et pour éviter toute réticence, le monarque envoya à l'archevêque de Bordeaux, Louis d'Anglure de Bourlemont (1627-1697), le courrier suivant : Mon cousin. / Comme j'ai été informé qu'il*

101. A Saint-Denis, les moines envoyèrent au creuset en 1590 le *Saint Jean* (1339) offert par Jeanne d'Evreux avec d'autres pièces pour payer le boucher : cat. expo. Paris, 1991, p. 24.

102. Gardelles, 1977, p. 184.

103. A.D.Gir., G 293, f° 38, 14 décembre 1610.

104. *Ibid.*, G 3233, 11 octobre 1669.

105. *Ibid.*, G 3233, 16 septembre 1648.

106. *Ibid.*, G 1011, f° 208, 26 septembre 1698.

107. Michaud, 1991, p. 345-353.

108. Gardelles, 1977, p. 184 ; Thomas, 1910, p. 48.

109. Bimbenet-Privat, 2002, tome II, p. 3 ; Bluche, 1986, p. 680.

110. Michaud, 1991, p. 347.

111. Bimbenet-Privat, 2002, tome I, p. 150.

*y beaucoup d'argenterie dans les églises au-delà de celle qui est nécessaire pour la décence du service divin, dont la valeur étant remise dans le commerce apporterait un grand avantage à mes sujets, je vous fais cette lettre pour examiner ce qu'il y a d'argenterie dans les églises de votre diocèse [...], vous assurant que vous ferez quelque chose qui me sera fort agréable et fort utile au bien de mon état, d'ordonner qu'elle soit portée dans mes Monnoies pour être convertie en espèce d'or et d'argent*<sup>112</sup>.

Les archives de l'hôtel des Monnaies de Bordeaux ne remontent qu'à partir de juin 1696 et, par conséquent, ne permettent aucune estimation sur la réelle portée de l'édit somptuaire. Nous ne pouvons pas donc comparer avec d'autres diocèses qui, comme celui de Reims, appliqua strictement la décision royale<sup>113</sup>. Quant aux fonds ecclésiastiques, ils ne livrent des mentions de fontes royales que pour l'abbaye Sainte-Croix et la collégiale Saint-Seurin. Après s'être assemblée le 21 février 1690, l'œuvre de l'abbaye bénédictine déclara le poids de l'argenterie qui comprenait la grande croix (onze marcs et demi y compris le bois et le cuivre) et les six chandeliers (quinze marcs et demi), une petite croix et un aspersoir (une livre deux onces). La pesée se déroula en présence d'un prêtre qui représentait l'archevêque<sup>114</sup>. L'orfèvrerie fondue ne devait représenter qu'un assez faible pourcentage du trésor paroissial car, l'année suivante, l'œuvre, débitrice de 372 livres 2 sols pour les amortissements et les nouveaux acquêts pour la taxe de la paroisse, et de 24 livres pour le prêt d'un ouvrier<sup>115</sup>, vendit à la Monnaie ses six chandeliers pour un prix de 429 livres 12 sols<sup>116</sup>. Nous pouvons nous étonner de retrouver mention de ces luminaires que la Monnaie avait pesés en 1690 ! Les moines s'avèrent tout aussi récalcitrants à l'édit royal car Bourlemont, soupçonnant quelque manœuvre habile pour conserver le trésor, leur envoya, le 14 juillet 1691, un officier qui inspecta l'argenterie et qui leur enjoignit de vendre et de rapporter au bureau de la Monnaie les objets inutiles au culte<sup>117</sup>; en l'occurrence deux petits chandeliers, une petite croix, une lampe, une clochette, deux flambeaux, quelques cœurs et têtes d'argent, le tout pour 17 marcs et 3 onces<sup>118</sup>. Les bénédictins s'exécutèrent mais ils commandèrent quand même pour 465 livres deux grands chandeliers d'argent en arguant de leur nécessité aux thuriféraires. Les orfèvres contactés ne voulurent pas enfreindre la loi et refusèrent cette commande. Résignés, les moines employèrent alors l'argent à des travaux pour le retable du maître-autel<sup>119</sup>. En revanche, les chanoines de Saint-Seurin se montrèrent plus dociles à l'édit royal. Le 27 juillet 1691, Monsieur de Constant rapporta que *suivant l'ordre du chapitre, donné en accord de la déclaration du Roy, il a fait porter et vendre à la Monnoye au Sieur Lavaud, chargeur du Roy, en deux divers fois, savoir le 27 juin dernier, quatorze marcs six onces de lampes et cœurs d'argent à vingt-six livres*

*quinze sols le marcq, montant la somme de trois cens quatre-vingt-quinze livres dix-sept sols, et le 14 au présent mois quatre marcs trois onces aussy de lampes et cœurs d'argent, et un petit flambeau d'argent faisant tout dix-huit marcs neuf onces et le tout revenant à la somme de cinq cens douze livres un sol [...]. Il a employé la somme à l'achapt de trois pluviaux blancs qu'il a acheptés, sçavoir dudit sieur Crozillac*<sup>120</sup>. Y a-t-il eu la possibilité pour le chapitre d'épargner son orfèvrerie en puisant très largement dans le cabinet de Notre-Dame-de-La-Rose<sup>121</sup> ? En l'absence de toute affirmation, nous pouvons remarquer que toutes les communautés religieuses ne réagirent pas de la sorte, notamment le chapitre de Saint-André. La comparaison des inventaires de son trésor en 1648<sup>122</sup> et en 1699<sup>123</sup>, révèle une fonte importante de l'orfèvrerie : des soixante pièces de la première liste, leur nombre retombe à une trentaine<sup>124</sup> dont un quart relevait du legs de François de Sourdis, que le chapitre voulait sans doute encore préserver, notamment les précieux reliquaires des saints Etienne et Eutrope<sup>125</sup>. Les objets fondus comprenaient notamment la croix et les dix grands chandeliers de la *trésorerie*, les huit chandeliers de la sacristie et les quatre de Notre-Dame, ainsi qu'une partie des trente et une pièces cultuelles en vermeil d'un poids total de deux cent cinquante-cinq marcs, et dix-sept en argent d'un poids de soixante-neuf marcs deux onces, qui provenaient de la donation d'Henri de Béthune<sup>126</sup>.

112. Clarke de Dromantin, 1987, p. 54-55. Les auteurs n'indiquent pas l'origine de cette source.

113. Bimbenet-Privat, 2002, tome II, p. 269.

114. A.D.Gir., H 1069, 21 février 1690.

115. *Ibid.*, 11 mars 1691.

116. *Ibid.*, 6 avril 1691.

117. A.D.Gir., H 1098, 14 juillet 1691.

118. *Ibid.*, H 643, f° 21v°, 14 juillet 1691.

119. *Ibid.*.

120. *Ibid.*, G 1011, f° 2v°-3, 27 juillet 1691.

121. Cette démarche astucieuse se retrouve aussi chez les Jacobins qui, le 26 juin 1691, apportèrent à la Monnaie l'argenterie de la Congrégation du Rosaire, soit quatre lampes, deux grands chandeliers et quatre autres pour un poids total de vingt-sept marcs six onces : *Ibid.*, H 2642, 26 juin 1691.

122. *Ibid.*, G 3233, 16 septembre 1648.

123. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> juin 1699.

124. Seize calices en 1648 contre six en 1699, quatre encensoirs contre aucun, cinq croix contre une et six burettes contre aucune.

125. A.D.Gir., G 3233, 1<sup>er</sup> juin 1699.

126. *Ibid.*, 3 E 6608, 11 mai 1680. En 1690, les chanoines se séparèrent d'une croix d'argent pour 615 livres tournois : Bertrand, 1902, tome II, p. 331.

Les fontes royales, pour lesquelles la cathédrale du diocèse devait donner l'exemple, n'expliquent pas complètement cette importante perte. Des objets du défunt prélat servirent aussi à financer les besoins du chapitre. Les chanoines payèrent les 14 000 livres dues à l'orfèvre Arnaud Sermensan (1656-1732) grâce au brûlement d'ornements liturgiques<sup>127</sup> ; l'artisan profita pour acheter l'anneau d'or, la croix pectorale d'or et le pectoral d'argent de Béthune, des rubis, émeraudes et topazes<sup>128</sup>. Le chapitre commanda une nouvelle croix d'argent identique à celle en vermeil du donateur mais l'opération se déroulait en 1719 ! La paroisse Saint-Michel connut de même pareille fonte d'argenterie à la fin du XVIIe siècle. Des quarante et une pièces qu'il regroupait en 1684<sup>129</sup>, le trésor en perdit seize<sup>130</sup> dont la précieuse effigie de son saint patron. Les exemples de Saint-André et Saint-Michel ne concernent pas toutes les paroisses de la cité, notamment Saint-Eloi dont la quantité d'orfèvrerie s'accrut tout au long du siècle sans aucune difficulté<sup>131</sup>, ou Saint-Projet dont les inventaires du trésor indiquent trente-quatre objets en 1700<sup>132</sup> et trente-huit en 1719<sup>133</sup>. Il faut signaler que les édits somptuaires de Louis XIV n'avaient plus cours.

### *La convoitise des amateurs*

Troisième et dernière cause de disparition d'objets dans les trésors bordelais : la convoitise des amateurs d'art. Les *Chroniques* de Bordeaux ne témoignent pas de rapines aussi célèbres que les spoliations du consul Verrès (119-43 avant Jésus-Christ) ou d'un Rodolphe II de Habsbourg (1552-1612)<sup>134</sup> car la seule affaire qui se produisit dans la ville concernait la figure emblématique du cardinal de Sourdis.

La protection des notables bordelais à l'égard de l'ordre des Feuillants n'empêchait pas ces derniers de connaître des difficultés financières pour la construction de leur église et, par conséquent, de vendre la grosse cloche en mai 1611<sup>135</sup>. Ils bénéficiaient cependant de dons généreux qui facilitaient le bon déroulement du chantier<sup>136</sup> et dont ils connaissaient les éventuelles contreparties. Ainsi, le 20 janvier 1607, *M. de Gourgue*<sup>137</sup> désira fort un petit tableau usé d'un *Crucifix*, d'une valeur de 5 ou 6 écus, pour en faire don à Mme Dautin, sa belle-mère et que à cause de sa grande dévotion, qualité de ses bienfaits que nous avons reçu et eu par le passé et espérons recevoir à l'advenir ne luy serions refuser<sup>138</sup>. Ces quelques lignes trahissent un certain embarras des moines qui laissèrent partir néanmoins le vieux tableau pour espérer obtenir d'autres faveurs. En revanche, ils durent regretter amèrement la demande du cardinal de Sourdis le 18 janvier 1612. Ce jour-là, le prélat vint célébrer une messe au couvent qu'il protégeait

depuis son arrivée à Bordeaux. Sur le maître-autel, il remarqua deux cristaux gravez à pointe de diamant d'une grandeur notable et un exquis labeur, l'un représentant L'Annonciation de la Vierge et l'autre La Crucifixion du fils de Dieu, avec deux autres non gravez de pareille grandeur pour estre mis derrière les autres ou pour servir à part<sup>139</sup>. Les admirant sans doute durant tout l'office, Sourdis fit comprendre aux moines sa volonté de les posséder en échange d'un parement d'autel<sup>140</sup>. Ce qu'il lui sembloit que nous ne devions refuzer audit sieur à cause de son mérite et du besoing que nous avons dudit sieur, laissant au chapitre d'en ordonner ce que bon luy sembleroit et que les frères ayant délibéré ont cy d'avis que pour les raisons susdictes nous laisserons audit cardinal lesdits cristaux sans même luy parler dudit parement d'autel. L'attitude de Sourdis prenait sans doute exemple sur le cardinal Scipion Borghèse (1576-1633) qu'il avait bien connu à Rome et qui avait reçu de son oncle Paul V (1605-1621) la *Déposition* (1507) de Raphaël, spoliée de la chapelle Baglioni de Pérouse<sup>141</sup>. Le cardinal bordelais se montra bon prince envers les Feuillants car à la place d'un simple parement d'autel, il leur envoya le peintre Pierre Torniello, qu'il avait sans doute ramené d'Italie, pour réaliser le tableau du maître-autel<sup>142</sup>.

127. A.D.Gir., G 3313, 4 mai 1719.

128. *Ibid.* .

129. *Ibid.*, G 2221, 28 février 1684 ; mentionné encore dans l'inventaire.

130. *Ibid.*, 28 mars 1730.

131. *Ibid.*, 3 E 14807, f° 183v° et sq., 11 février 1604 ; G 655 et 3 E 11599, f° 100, 25 mai 1599.

132. *Ibid.*, 3 E 6777, 20 juin 1700.

133. *Ibid.*, 3 E 6777, le 15 juin 1719 ; G 2819, f°14, 11 avril 1719.

134. Trévor-Roper, 1991, p. 118.

135. A.D.Gir., H 3004, f° 37v°, 14 mai 1611.

136. Roudié, 1963-1969, p. 217.

137. Il s'agit sans doute de Marc Antoine de Gourgues (1575-1628), président au Parlement, qui s'avéra un bienfaiteur important pour l'Eglise bordelaise.

138. A.D.Gir., H 3004, f° 19v°, 20 janvier 1607 ; Bibl. mun. Bordeaux, ms 1435, *Journal de Jules Delpit*, tome XLI, f° 113.

139. A.D.Gir., H 3004, f°6, 18 janvier 1612.

140. *Ibid.*, f° 41, 18 janvier 1612.

141. Falguières, 1987, p. 227.

142. Roudié, 1963-1969, p. 228.

## Conclusion générale

Lorsque le Grand Siècle s'achève avec la mort de Louis XIV, les trésors des églises de Bordeaux avaient connu un formidable enrichissement, malgré les fontes opérées à partir des années 1680. L'origine de ce mouvement revenait au cardinal François de Sourdis qui avait fait réaliser, au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, les deux reliquaires en argent des chefs de saint Eutrope et saint Etienne. Le phénomène s'amplifia avec la mise en place des réformes liturgiques voulues par le prélat et ses successeurs, notamment pour la protection des reliques, et aussi par le développement de la dévotion populaire.

Les églises bordelaises conservaient d'importantes collections de reliques qu'elles embellirent avec la commande d'écrins auprès d'orfèvres bordelais. L'orfèvrerie la plus prestigieuse était la châsse de saint Macaire réalisée par Charles Sermensan entre 1666 et 1670. Le chapitre pouvait s'enorgueillir d'une telle commande face à son rival de Saint-Seurin dont le trésor abritait aussi des reliques tout aussi vénérables.

Les fabriques paroissiales et les couvents investirent aussi dans la confection d'orfèvreries pour parer les maîtres-autels comme à la cathédrale, ou pour renforcer le *decorum* des messes et des processions avec des croix, des calices, des custodes ou des bénitiers. Le nombre de ces objets augmenta dans une telle proportion qu'au milieu du siècle la cathédrale possédait quarante-trois pièces. Les trésors trouvaient un enrichissement naturel avec les dons effectués par les notables de la cité mais aussi avec la dévotion des fidèles à des autels particulièrement vénérés comme Notre-Dame-de-la-Nef à Saint-André ou Notre-Dame-de-la-Roze à Saint-Seurin.

Les trésors des églises comprenaient aussi des tapisseries, des tapis et des ornements liturgiques. Si les tentures se trouvaient dans les sanctuaires les plus importants, notamment à la cathédrale avec la tenture de chœur offerte par Vital Carle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou les trois tentures léguées par François de Sourdis, les paroisses moins fortunées pouvaient louer des pièces auprès de marchands ou de particuliers lors de fêtes et de cérémonies importantes. Mis à part les tapisseries précieuses originaires de Flandre ou de Touraine, les autres provenaient généralement des ateliers d'Aubusson et de Felletin car elles étaient moins coûteuses et facilement livrées. Les tapis se rencontraient plus fréquemment mais ils étaient très souvent de Bergame, rarement d'Orient. En revanche, l'abondance des ornements liturgiques s'expliquait naturellement par leur utilisation indispensable aux célébrations du culte. Pour les riches

sanctuaires, les inventaires contiennent de longues listes où les chapes, chasubles et autres dalmatiques se distinguaient par la richesse et la variété des tissus et des passementeries utilisées qui se retrouvaient aussi sur les ornements du mobilier comme les parements d'autel et de chaires épiscopales.

Ces ensembles d'objets sacrés faisaient travailler de nombreux artisans de la ville, voire de la paroisse même : des orfèvres, des menuisiers, des tisserands, des brodeurs ou des tapissiers. Si notre étude se limite aux seuls objets, nous pouvons cependant remarquer que quelques artisans bien installés, comme l'orfèvre Charles Sermensan à la cathédrale par exemple, s'occupaient de l'entretien et de la confection de nouvelles pièces.

Le terme même de trésor contient la notion de richesse convoitée malgré le caractère sacré des objets qui le composaient. Les églises n'étaient pas à l'abri de vols, comme ceux qui se produisirent à la cathédrale en janvier 1664 et à Saint-Michel en août 1698. Conscients de la convoitise que pouvaient entraîner l'or ou l'argent, les ecclésiastiques protégeaient toujours leurs objets dans des niches fermées de grilles, dans des coffres et des armoires puis, durant le XVII<sup>e</sup> siècle, dans des lieux dévolus à la protection des valeurs : les sacristies. Ces dernières ne s'implantèrent véritablement qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle dont les principaux exemples sont les sacristies de Saint-Seurin et de Saint-Louis-des-Chartrons.

Ces mesures n'empêchaient pas la diminution du nombre des orfèvreries à cause des fontes. Des fontes nécessaires au renouvellement des objets liturgiques jugés trop anciens ou démodés aux fontes imposées par le pouvoir royal, surtout à la fin du siècle, en passant par les fontes destinées à payer des travaux ou renflouer des finances souvent déficitaires des communautés religieuses. Un autre facteur participait aussi, mais dans une faible mesure, à « l'appauvrissement » des trésors bordelais : la convoitise des amateurs. L'ampleur même de ce phénomène restait certes limité par le faible nombre de collectionneurs mais le principal d'entre eux, le cardinal François de Sourdis, s'empara des deux cristaux de roche que possédaient les Feuillants en 1612.

Les événements révolutionnaires provoquèrent la quasi-disparition des trésors d'églises bordelaises, qui renfermaient encore un nombre très important de reliquaires, ciboires et autres calices à la fin des années 1780. Les inventaires des commissaires de la République ne peuvent que nous attrister sur la quasi-disparition d'un riche patrimoine que la dévotion des fidèles avait tellement contribué à enrichir durant le Grand Siècle.

## Bibliographie

### Sources imprimées

- Anonyme, 1874. « Inventaire des ornements de Saint-Seurin », *Archives Historiques du département de la Gironde*, 1874, tome XV, p. 293-301.
- Anonyme, 1887. « Relation de l'incendie de Camblanes par les troupes d'Épernon », *Archives Historiques de la Gironde*, tome XXV, 1887, p. 347.
- Dulaura, 2003. Dulaura, Etienne, *Histoire de l'abbaye de La Sauve-Majeure. Entre-deux-Mers, 1683*, Camiac et Saint-Denis, C.L.E.M., 3 volumes, 2003.
- Lopès, 1882. Lopès, Hiérosme, *L'Eglise métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, réédition annotée et complétée par l'abbé Callen, Bordeaux, Féret et Fils, 2 volumes, 1882.
- Saint-Simon, 1977-1979. Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires*, Paris, Ramsay, 18 volumes, 1977-1979.
- Savignac, 2004. Labat de Savignac, Joseph, *Le Mémorial de Savignac*, publié par C. le Mao, Presses universitaires de Bordeaux-Société des Bibliophiles de Guyenne, collection « Mémoires vives », 2004.
- Sévigné, 1972-1978. Sévigné, Madame de, *Correspondance*, 3 volumes, Paris, Gallimard, collection « La Pléiade », 1972-1978.
- Sourches, 1882-1893. Sourches, Louis-François de Bouschet, marquis de, *Mémoires du marquis de Sourches sous le règne de Louis XIV*, publiés par le comte de Cosnac et A. Bertrand, Paris, Hachette, 13 volumes, 1882-1893.

### Ouvrages et outils

- Andrieu, 1973. Andrieu, Marie, *Les Paroisses et la vie religieuse à Bordeaux de 1680 à 1789*, Université de Bordeaux III, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Histoire, 2 volumes, 1973.
- Aribaud, 1998. Aribaud, Christine, *Soieries en sacristie. Fastes liturgiques XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Somogy, 1998.
- Bertrand, 1902. Bertrand, Louis, *La Vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, Bordeaux-Paris, Féret-Picard, 2 volumes, 1902.
- Bimbenet-Privat, 2002. Bimbenet-Privat, Michèle, *Les Orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVIIe siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 2 volumes, 2002.
- Bluche, 1986. Bluche, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.
- Bois, 1994. Bois, Marie du, *Moi, Marie du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, Rennes, Editions Apogée, 1994.
- Brun, 1952. Brun, Abbé, *La Cathédrale Saint-André de Bordeaux*, Bordeaux, Delmas, 1952.
- Castan, 1990. Castan, Nicole, « Criminalité », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 429.
- Cat. expo. Paris, 1965. *Le Trésor des églises de France*, Paris, Musée des Arts décoratifs, février-mai 1965, Paris, Editions de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1965.
- Cat. expo. Paris, 1991. *Le Trésor de Saint-Denis*, Paris, Musée du Louvre, mars-juin 1991, Paris, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1991.

- Cat. expo. Toulouse, 1996-1997. *L'Age d'or de la sculpture. Artistes toulousains du XVIIe siècle*, Toulouse, Musée des Augustins (décembre 1996-mars 1997), Paris, Somogy, 1996.
- Clarke de Dromantin, 1987. Clarke de Dromantin, Jean et Jacques, *Les Orfèvres de Bordeaux et la marque du Roy*, Suresnes, Puygiron, 1987.
- Favreau, 2004. Favreau, Marc, « La Création d'un nouveau lieu de pèlerinage à Bordeaux au XVIIe siècle : Notre-Dame-de-la-Nef à la cathédrale Saint-André », *Revue historique de Bordeaux*, 3e série, 4, 2004, p. 47-64.
- Falguières, 1987. Falguières, Patricia, « La Cite fictive. Les collections de cardinaux à Rome au XVIe siècle », *Les Carrache et les décors profanes*, actes du colloque de Rome (octobre 1986), Rome, Ecole française de Rome, 1987, p. 215-333.
- Foucart-Borville, 1999. Foucart-Borville, Jacques, « L'Evolution des suspenses eucharistiques en France aux temps modernes. Province », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1999 (2000), p. 63-81.
- Gardelles, 1963. Gardelles, Jacques, *La Cathédrale Saint-André de Bordeaux*, Bordeaux, Delmas, 1963.
- Gardelles, 1977. Gardelles, Jacques, « Reliquaires et objets d'art sacré médiévaux à La Sauve-Majeure », *Saint-Emilion, Libourne ; la religion populaire en Aquitaine*, Actes du XXIXe congrès d'études régionales, Arts graphiques d'Aquitaine, 1977, p. 183-191.
- Guillotreau, Guillotreau, Ghislaine, *Art et crime. La criminalité du monde artistique, sa répression*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.
- Harouel et al., 1987. Harouel, Jean-Louis – Barbey, Jean – Bournazel, Eric - Thibaut-Payen, Jacqueline, *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- Jaubert, 1994. Jaubert, Pierre, « La Sauvetat de Saint-André de Bordeaux au XVIIIe siècle », *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, tome XIX, 1994, p. 9-21.
- Lacoue-Labarthe, 1993. Lacoue-Labarthe, Marie-France, *L'Art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Bordeaux, Société archéologique de Bordeaux, 1993.
- Lamothe, 1844. Lamothe, L. de, « Recherches sur les bénéficiaires et sur l'église de Saint-Michel », *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1<sup>er</sup> trimestre 1844, p. 521-566.
- Leniaud-Perrot, 1991. Leniaud, Jean-Michel – Perrot, Françoise, *La Sainte Chapelle de Paris*, Paris, Nathan-Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1991.
- Leulier-Carchano, 1997. Leulier-Carchano, Renée, *Inventaire du mobilier de la cathédrale Saint-André de Bordeaux*, T.E.R. d'Histoire de l'Art, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 4 volumes, 1997.
- Loupès, 1985. Loupès, Philippe, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, E.H.E.S.S., 1985.
- Loupès, 2001. Loupès, Philippe, *L'Apogée du catholicisme bordelais 1600-1789*, Bordeaux, Editions Mollat, 2001.

- Michaud, 1991. Michaud, Claude, *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : receveurs généraux du Clergé de France aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Fayard, 1991.
- PetitJean, 1998. PetitJean, Michel, « Clergé et petite délinquance », *La Petite délinquance du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, actes du colloque de Dijon (octobre 1997), sous la direction de Benoît Garnot, Dijon, Presses universitaires de Bourgogne, 1998, p. 201-213.
- Peyrissac, 2000. Peyrissac, Michèle, « La Restauration de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux au XVIIe siècle par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur », *Revue archéologique de Bordeaux*, tome XCI, 2000, p. 167-196.
- Peyrous, 1995. Peyrous, Bernard, *La Réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux (1600-1719). Le renouveau d'un diocèse*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2 volumes, 1995.
- Pressouyre, 2001. Pressouyre, Léon, « Reliques et cathédrales gothiques, le cas de la France », *Vingt siècles en cathédrales*, Reims, palais du Tau (juin-novembre 2001), Paris, Monum-Éditions du Patrimoine, 2001, p. 169-189.
- Roche, 1989. Roche, Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- Roudié, 1963-1969. Roudié, Paul, « Le Couvent des Feuillants de Bordeaux au XVIIe siècle », *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, tome LXV, 1963-1969, p. 209-232.
- Roux-Paringaux, 1999. Roux, Emmanuel de Paringaux, Roland-Pierre, *Razzia sur l'art. Vols, pillages, recels à travers le monde*, Paris, Fayard, 1999.
- Sire, 2001. Sire, Anne-Marie, « Les Trésors de cathédrales : salles fortes, chambres aux reliques ou cabinets de curiosités ? », *Vingt siècles en cathédrales*, Reims, palais du Tau (juin-novembre 2001), Paris, Monum-Éditions du Patrimoine, 2001, p. 191-202.
- Sire-Calvel, 1998. Sire, Marie-Anne - Calvel, Patrice, « Le Trésor de la cathédrale Sainte-Cécile, Albi, Tarn », *Monumental*, n° 22, septembre 1998, p. 31-39.
- Thomas, 1910. Thomas, Fernand, « Notes sur divers objets d'art mobiliers ayant existé à l'abbaye de la Sauve-Majeure », *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, tome 32, 1910, p. 44-54.
- Thirion, 1998. Thirion, Jacques, *Le Mobilier du Moyen Âge et de la Renaissance en France*, Dijon, Éditions Faton, 1998.
- Timbal-Castaldo, 1993. Timbal, Pierre-Clément - Castaldo, André, *Histoire des Institutions publiques et des faits sociaux*, Paris, Dalloz, 1993.
- Tourelle, 1998. Tourelle, Valérie, « Les Larcins, une illustration de la petite délinquance à la fin du Moyen Âge ? L'exemple de la France septentrionale (1450-1550) », *La Petite délinquance du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, actes du colloque de Dijon (octobre 1997), sous la direction de Benoît Garnot, Dijon, Presses universitaires de Bourgogne, 1998, p. 257-267.
- Trévor-Roper, 1991. Trévor-Roper, Hugh, *Princes et artistes : mécénat et idéologie dans quatre cours Habsbourg (1517-1633)*, Paris, Thames & Hudson, 1991.